

AVIS SUR

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

LA DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2010

ET AUTRES RAPPORTS

Adopté par le Conseil Economique, Social
et Environnemental Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 14 octobre 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques BEDONI

AVIS SUR

Les Orientations Budgétaires 2011 et la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2010 et autres rapports

61 votants

51 POUR

MM. Giacomini, Girard, Perié, (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie)
M. Conchon (MEDEF)
M. Pajot (Fédération Régionale du Bâtiment)
M. Sauvage (Fédération Régionale des Travaux Publics)
M. Coinaud (CGPME)
M. Villemazet (Comité Régionale des Banques)
M. Rousseau (RFF)
M. Jardel (EDF)
M. Lavent, Mme Nexon (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat)
Mme Gendraud (Union Professionnelle Artisanale Régionale)
MM. Goupy, Tison (Chambre Régionale d'Agriculture)
M. Viollet (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
M. Tourand (Centre Régional des Jeunes Agriculteurs)
M. Gaillard (Centre régional de la Propriété Forestière et Association du Pôle Interrégional du Bois)
M. Monchambert (Professions libérales)
M. Limousin (Union Nationale des Associations des Professions Libérales)
MM. Lefrère, Rozier, Esquieu, Janot (FO)
Mme Roinel et MM. Pouget, Leyrat (CFDT)
Mme Cloux et M. Bedoni (CFTC)
Mme Dupin de Beyssat et M. Gay (CFE- CGC)
MM. Capy, Pouyau (UNSA)
M. Savary (Union Régionale des Associations familiales)
M. Charre (CRAMCO, CAF et RSI du Limousin)
M. Fretet (Fédération nationale des associations de réinsertion sociale)
M. Virole (CREAHIL)
M. Régnier (CODERPA)
MM. Malabou, Lacorre et Mme Sabourdy (Chambre Régionale de l'Economie Sociale)
MM. Chulia, Vareille (Enseignement supérieur)
M. Moyen (Organismes de la culture)
M. Leresteux (Union régionale des fédérations d'œuvres laïques)
M. Mirou (CRAJEP)
M. Musset (CRIJ)
Mme Gayral (Association de consommateurs)
Mme Chezalviel et MM. Bernard, Sorbier (Personnalités qualifiées)

8 CONTRE

Mmes Baly, Colombo, Eyrolle, Salaviale et MM. Crozat, Gorce, Nicolas, Soury. (CGT)

2 ABSENCIONS

M. Le Saux (Limousin, Nature, Environnement)
Mme Vaux (FSU)

L'avis du CESER sur « les Orientations Budgétaires 2011 et la Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2010 et autres rapports » est adopté à la majorité des voix.

TABLE DES MATIERES



PROPOS LIMINAIRES	1
I. OBSERVATIONS GENERALES SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES : UN BUDGET TRES CONTRAINT.....	2
II. OBSERVATIONS SECTORIELLES SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	6
A. FORMATION : UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE.....	6
B. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF.....	6
C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : CAP SUR L'INNOVATION ET L'EPARGNE LOCALE :.....	9
D. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE : LE PROGRAMME INTERREGIONAL MASSIF CENTRAL A LA TRAINÉ.....	10
III. ACTIONS STRATEGIQUES ET AUTRES RAPPORTS.....	11
A. REORGANISATION DES AGENCES REGIONALES : UNE DEMARCHE A PRECISER	11
B. ELABORATION D'UN CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES : UN ENJEU MAJEUR DU DEVELOPPEMENT REGIONAL.....	11
C. REAMENAGEMENT DU DISPOSITIF DES EMPLOIS ASSOCIATIFS : UN DISPOSITIF REGIONAL A CONFORTER	12
D. EVOLUTION DU PROJET DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE REGIONAL DU LIMOUSIN (OSRL) : UN RAPPROCHEMENT NECESSAIRE DE DEUX STRUCTURES COMPLEMENTAIRES	12
IV. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2010.....	13
V. DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE PRONONCEES EN SEANCE PLENIERE	14

PROPOS LIMINAIRES



En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin a saisi, pour avis, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Limousin (CESER) sur les " documents budgétaires " qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional.

Après présentation de ces documents par Messieurs Jean-Paul DENANOT, Président du Conseil Régional, Maurice BORDE, Directeur Général des Services et Gilles POURCHER, Directeur Général Adjoint en charge du pôle ressources, devant l'ensemble des commissions du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Limousin, la Commission n° 5 " Finances et planification " du CESER, réunie le 7 octobre 2010, vous propose l'avis suivant :

I. OBSERVATIONS GENERALES SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES : UN BUDGET TRES CONTRAINT

La préparation des orientations budgétaires pour 2009 et 2010 avait déjà été marquée par un fort contexte d'incertitudes économiques et financières.

La définition d'un cadre budgétaire pour 2011 se révèle encore plus délicate, en raison du gel prévisible des ressources de la collectivité régionale pour les années à venir.

Effective depuis cette année, la réforme de la fiscalité locale constitue la première source d'inquiétudes pour les finances régionales. L'année 2010 a déjà été marquée par un gel des recettes fiscales issues de l'ancienne taxe professionnelle : la compensation relais versée par l'Etat a ainsi été figée au niveau de 2009, ce qui, compte tenu du dynamisme de l'assiette de la taxe, constitue pour le budget régional, un manque à gagner de plus d'un million d'euros.

Après une année de transition, la réforme va s'appliquer pleinement en 2011, faisant peser deux principales menaces sur les finances régionales : la perte des marges de manœuvre fiscales et le gel des ressources de la Région.

Le CESER partage les craintes des élus régionaux : la préparation budgétaire *« ne consiste désormais qu'à caler les dépenses sur le niveau de recettes et à déterminer le montant des investissements en fonction du niveau d'endettement supportable. C'est la remise en cause de 25 ans de décentralisation »*. Il s'agit d'une altération fondamentale de la mission des Conseils Régionaux, tant dans leur responsabilité que dans leur fonctionnement.

A. La perte du levier fiscal

Il aurait pu être utile que le CESER puisse replacer ces orientations budgétaires dans un contexte plus large :

- international, national et régional,
- économique et social.

Le CESER déplore la réduction significative des marges de manœuvre fiscales régionales. Le Conseil Régional va en effet transférer le produit de deux des principaux impôts directs locaux : les taxes foncières sur les propriétés bâties (au profit des départements) et non bâties (au profit des communes et de leurs groupements).

Il va en revanche percevoir le produit de deux nouvelles impositions :

- 25 % de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises installées sur son territoire (CVAE)¹. Son taux a été fixé au niveau national à 1,5 %, avec un dégrèvement progressif en fonction du chiffre d'affaires².
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) comme les entreprises ferroviaires (matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs) et les opérateurs de téléphonie (répartiteurs téléphoniques principaux).

Les taux de ces deux nouvelles impositions sont fixés par l'Etat, et non par les collectivités territoriales qui en bénéficient. Avec la suppression de la part régionale des taxes foncières, la Région ne votera plus aucun taux de fiscalité directe. Ce sont donc des marges de manœuvre fiscales qui disparaissent.

Des dispositifs de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ont été créés (le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et la Dotation de Compensation de la réforme de la taxe Professionnelle). Ils auront toutefois comme effet de remplacer par des dotations les ressources fiscales sur lesquelles la Région disposait auparavant de moyens d'action.

B. Le gel des ressources régionales

Le CESER ne peut que constater le gel des principales ressources régionales pour les prochaines années. Les nouvelles recettes fiscales devraient progresser à un rythme largement inférieur aux précédentes. Si la perte nette de recettes liée à la réforme est compensée, la Région se trouve en revanche privée de la dynamique des bases des taxes supprimées.

Les bases de la taxe professionnelle ont en effet progressé de plus de 3 % par an entre 2004 et 2009. Cette dynamique ne devrait pas être totalement compensée par la progression de la valeur ajoutée, corrélée au niveau de l'activité économique et à la croissance. Le chiffre de 3 % d'augmentation de la valeur ajoutée avancé par les services de l'Etat est contesté : il ne s'agit que d'une moyenne nationale, les bases d'impositions pouvant se révéler plus volatiles en Limousin. De plus, la CVAE ne représentera que 55 % du produit de la taxe

¹ La taxe professionnelle a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET), composée de deux cotisations : la cotisation foncière des entreprises (CFE), perçue par les communes et leurs groupements, et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), répartie entre les communes, départements et régions.

² Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 euros, le taux d'imposition est nul. Pour celles dont le CA est supérieur à 50 millions d'euros, le taux est de 1,5 %. Les autres entreprises se situent dans cette fourchette.

professionnelle ; ainsi, pour maintenir le dynamisme des bases de la taxe professionnelle, il faudrait une progression de plus de 6 % de la valeur ajoutée. Il ne faut pas davantage attendre de dynamisme du produit des IFER, dont il convient même d'envisager une diminution pour les exercices à venir.

La perte de recettes fiscales se chiffre à plus d'un million d'euros en 2010, pour atteindre 7,3 millions en 2014. Sur 4 ans, la perte cumulée s'élève à plus de 13 millions d'euros.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Produit fiscal issu de la réforme	67 723 041	67 723 041	69 240 441	70 374 863	71 544 518
Simulation TP / FB / FNB	68 889 244	71 252 580	73 698 063	76 228 585	78 847 143
Ecart	-1 166 203	-3 529 539	-4 457 622	-5 853 722	-7 302 625
Ecart cumule	-1 166 203	-4 695 743	-7 987 162	-10 311 345	-13 156 348

Il ne faudrait pas qu'à nouveau cet écart soit financé par une fiscalité nouvelle, confiscatoire du pouvoir d'achat.

L'Etat a de plus annoncé le gel en valeur, et non plus simplement en volume, de ses concours financiers aux collectivités locales pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Le montant des recettes attendues pour l'exercice 2011 (hors emprunt et « TIPP Grenelle ») sera ainsi en baisse de plus de 4 millions d'euros par rapport au budget primitif 2010 (363,7 M€ contre près de 368 M€).

	BP 2010	OB 2011
Fiscalité directe	67,2	67,7
Dot. Etat	129,1	129,1
TIPP	72,3	70,2
Fiscalité indirecte	20,3	20,3
Fonds européens	21,2	19,7
Formation pro. & apprentissage	30,7	29,7
FCTVA	5,5	4,6
Autres recettes	21,6	22,4
TOTAL	367,9	363,7
TIPP Grenelle	0,0	7,8
TOTAL	367,9	371,5

Au regard de cette diminution des recettes, le CESER comprend le choix de maîtrise des dépenses régionales : stabilisation des dépenses de fonctionnement (à hauteur de 307 M€, contre 305 M€ en 2010), réduction de 7 M€ des dépenses d'investissement.

Il est néanmoins conscient que cette baisse aura des conséquences douloureuses sur certaines interventions régionales.

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	OB 2011	Inscrit BP 10	OB 2011	Inscrit BP 10	OB 2011	Inscrit BP 10
1. FORMATION	103,86	103,32	37,09	38,94	140,94	142,26
2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE- CULTURE - SPORT	81,10	77,75	38,15	44,68	119,25	122,43
3. ECONOMIE ET EMPLOI	30,00	30,61	25,89	24,28	55,89	54,89
4. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE	10,93	13,62	6,00	8,90	16,93	22,52
5. COMMUNICATION ET CITOYENNETE	3,62	3,64	0,03	0,10	3,65	3,74
6. SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE	66,00	65,09	3,32	3,87	69,32	68,96
DETTE	11,50	11,26	19,50	16,10	31,00	27,36
TOTAUX HORS DETTE	295,51	294,03	110,48	120,77	405,98	414,79
TOTAUX GENERAUX	307,01	305,28	129,98	136,87	436,98	442,15

La problématique de la maîtrise des dépenses se posera avec de plus en plus d'acuité les prochaines années, ce dont témoignent déjà les relations tendues avec plusieurs partenaires du Conseil Régional (Rectorat, SNCF...). La situation actuelle, qui risque de perdurer et de s'aggraver lors des prochains exercices, conduira à des arbitrages parfois difficiles entre les interventions régionales. Elle pose plus généralement la question de la capacité du Conseil Régional à assumer ses missions essentielles en faveur de la formation, de l'aménagement et du développement régional.

Dans ce contexte financier dégradé, le CESER approuve la volonté de la Région de contenir le niveau d'emprunt à hauteur de 65,5 M€ (contre 74,2 M€ au budget primitif 2010), ainsi que le souci de rechercher des sources alternatives de financement (mobilisation de l'épargne régionale notamment).

II. OBSERVATIONS SECTORIELLES SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. FORMATION : UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Le CESER prend acte de la stabilisation des dépenses de fonctionnement en matière de formation, mais s'inquiète des difficultés susceptibles d'être rencontrées par certains établissements d'enseignement. Il s'inquiète également de la perte d'une centaine de postes d'enseignants chaque année dans l'Académie. Le Limousin est en effet une Région à dominante rurale, qui a besoin de formations au plus près des territoires.

De manière plus positive, le CESER salue la volonté régionale de développer une politique attractive de la jeunesse. Le Conseil Régional souhaite en effet faire du Limousin une région pilote, afin d'aider individuellement les jeunes à trouver leur voie. C'est le « Sas vers l'emploi des jeunes », qui sera réalisé en partenariat avec d'autres acteurs. Toutefois, le CESER considère que le Conseil Régional n'a pas à se substituer aux missions locales et à Pôle Emploi.

B. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Le CESER a pris acte du rattachement de la Direction du Développement Culturel et Sportif à l'Axe 2 « Aménagement du Territoire » et de ses incidences sur la nomenclature stratégique régionale pour la préparation budgétaire de l'exercice 2011.

POURSUIVRE L'OUVERTURE DU LIMOUSIN PAR LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

Infrastructures routières : la fin d'une époque

Devant les sollicitations de l'Etat, mais aussi des Départements, le Conseil Régional Limousin a beaucoup investi, jusqu'à présent, pour l'amélioration des infrastructures routières, bien que ce domaine ne soit pas directement de son ressort. Toutefois, le bilan de ces initiatives est positif, car il s'agissait de dessertes d'intérêt régional (RCEA, Tulle-Argentat...). Mais le contexte budgétaire a changé et le Conseil Régional ne sera plus en mesure de poursuivre ses interventions au même rythme pour les projets routiers. Le CESER comprend cet arbitrage régional, même si la situation est particulièrement critique du fait de la

faiblesse des crédits affectés par l'Etat dans le cadre du PDMI (Plan de Développement et de Modernisation des Infrastructures, ex-volet routier du CPER).

A l'instar du Conseil Régional, le CESER a pris note de l'absence d'inscription du projet de liaison autoroutière concédée « POLIS » dans l'avant-projet de Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT). C'est pourquoi, les CESER Limousin et Poitou-Charentes viennent d'envisager une démarche commune en vue de la prise en compte par l'Etat de l'amélioration de cet axe routier Poitiers – Limoges.

Le CESER regrette qu'une concertation entre les partenaires ne soit pas mise en œuvre pour désenclaver l'est de la Région, et notamment Vassivière et Aubusson.

Transport ferroviaire : un rapport de force avec la SNCF ?

Le CESER constate que les orientations budgétaires pour l'année 2011 interviennent dans un climat tendu entre le Conseil Régional et la SNCF (à propos notamment des liaisons Brive-Lille, PALITO) et dénonce le projet de refacturation par la SNCF à la Région d'une partie de sa fiscalité sur le matériel roulant, alors même que le contexte financier pour la collectivité est particulièrement difficile.

La Grande Vitesse

En 2011, la Région Limousin devrait être appelée au financement de la section LGV Tours-Bordeaux. Le CESER approuve les conditions avancées par le Conseil Régional pour la participation à ce financement qui ne saurait être envisagé que s'il sert la cause du barreau Limoges-Poitiers.

La liaison en rame TGV Brive-Lille, véritable plus-value à pertinence européenne de l'axe PALITO, semble avoir fait ses preuves en termes de réponse aux besoins. Le CESER encourage le Conseil Régional à maintenir sa position, devant la SNCF et l'Etat, pour que cette ligne demeure comprise dans le périmètre des « Trains d'Equilibre du Territoire ». Par ailleurs, il considère comme inconvenants les frais de péage « TGV » demandés par RFF sur un axe dont près des trois quarts de la longueur ne sont pas à grande vitesse.

Même si cela ne résoudrait pas l'ensemble des coûts liés à cet axe, le CESER suggère que la formation des conducteurs soit organisée à Brive.

Les TER

L'année 2011 sera marquée par le renouvellement de la convention TER entre la Région et la SNCF - toute la difficulté étant de poursuivre des améliorations avec

des moyens stables ou en baisse. Le CESER sera attentif au Bilan TER 2009 qui devrait lui être communiqué par le Conseil Régional en fin d'année.

Le PALITO

Comme le Conseil Régional, le CESER est convaincu de l'importance de la ligne Paris-Toulouse pour l'aménagement des territoires. A la demande des Conseils Régionaux, en accord avec la SNCF, les CESER Limousin, Centre et Midi-Pyrénées ont élaboré une contribution commune. Elle garde toute sa pertinence. Aujourd'hui, le CESER Limousin déplore que la SNCF ne se considère plus comme l'interlocuteur de ce dossier et se retranche désormais derrière l'Etat (comme elle le fait également pour le TGV Brive-Lille).

Transport aérien : une complémentarité incontournable

L'année 2011 pourrait voir se concrétiser la participation de la Région Limousin à la gestion de l'aéroport Brive-Souillac sous certaines conditions (participation des Régions Midi-Pyrénées et Aquitaine ainsi que des Départements du Lot et de la Dordogne particulièrement bénéficiaires de cette nouvelle infrastructure). Le CESER partage cette position du Conseil Régional, ainsi que sa volonté d'une meilleure complémentarité avec l'aéroport de Limoges-Bellegarde. La mise en œuvre d'une Obligation de Service Public (OSP) commune entre les deux aéroports pourrait concrétiser cette complémentarité.

RELEVER LE DEFI DE LA DEMOGRAPHIE PAR UNE POLITIQUE VOLONTARISTE D'ACCUEIL DE NOUVEAUX ARRIVANTS ET DE NOUVELLES ACTIVITES

En 2011, la politique d'accueil de la Région Limousin sera marquée par une volonté d'adaptation à l'évolution du contexte et des demandes de candidats à l'installation, d'où l'accentuation des démarches de prospection et le renforcement de la présence sur internet.

CONFORTER ET SOUTENIR LES TERRITOIRES DE PROJET

L'année 2011 sera une année charnière du fait de la renégociation des conventions avec les Pays, les Parcs Naturels Régionaux et du fait de l'achèvement des contrats de pôles structurants.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

2011 devrait voir la co-élaboration avec l'Etat des outils de planification définis par le Grenelle de l'environnement : schéma régional de cohérence écologique (trame verte et bleue) et schéma régional climat air énergie, ainsi que par le remplacement du dispositif « chèque énergies renouvelables » par celui de « l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ».

L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT

Au vu de l'évolution actuelle des débats sur la réforme territoriale, les secteurs culturels et sportifs sont susceptibles de rester dans le périmètre de la clause générale de compétences et donc de continuer à pouvoir être accompagnés par les politiques régionales.

Toutefois, selon le CESER, en matière culturelle, comme dans d'autres domaines, un équilibre délicat est à trouver entre la participation à de nombreux projets et événements (au risque de pratiquer du « saupoudrage ») et la concentration sur quelques initiatives structurantes et emblématiques pour l'image et la notoriété du Limousin. Cette question se pose particulièrement dans le cadre du soutien aux festivals.

C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : CAP SUR L'INNOVATION ET L'EPARGNE LOCALE

Le CESER se félicite de **l'action importante déjà réalisée en faveur de l'innovation en Limousin**, et notamment au niveau des deux principaux pôles de compétitivité régionaux : Elopsys et le pôle Céramique. Le volume des contrats de recherches partenariales, le nombre d'adhérents, de start up créées et d'implantations en témoignent.

Il souligne la volonté du Conseil Régional d'élargir ses actions en dehors de ces deux principaux pôles, pour ne pas pénaliser les entreprises n'y appartenant pas, ainsi qu'à tout type d'innovation : recherche universitaire, nouvelles organisations (procédés de production, systèmes commerciaux). Il note la mise en place, à partir de 2010, des « *communautés d'usages afin de positionner les besoins des usagers comme des déclencheurs des démarches d'innovation* », c'est-à-dire de prendre en compte « l'innovation sociale » : « *technologique, de services, organisationnelle, avec une intégration des critères propres aux soutiens régionaux tels que le respect de l'environnement* ».

Toutefois, devant la volonté de développer ces nouvelles formes (objectifs de six autres communautés en 2011), il attire l'attention sur le risque d'éparpillement des aides, en particulier dans un contexte budgétaire contraint. Il s'agit d'un équilibre délicat à trouver.

Concernant le développement d'un **fonds d'épargne locale**, le CESER relève la volonté de la Région d'avancer sur ce dossier, avec l'élaboration de propositions au cours de l'année 2011. L'idée est intéressante et peut avoir des répercussions importantes sur l'économie locale, notamment en matière d'amorçage, de création ou de restructuration des entreprises régionales, en renforçant leurs

fonds propres et leurs processus d'innovation. Le CESER, qui s'était fortement investi sur ce sujet (Forum de Septembre 2009 : « Mobiliser l'épargne locale au service du développement régional »), encourage le Conseil Régional à poursuivre ses investigations et recherche d'expériences, comme il l'a déjà fait auprès de la Région Pays de la Loire. Le CESER souhaite être associé à l'élaboration de ce fonds.

Le CESER est satisfait qu'une **démarche d'évaluation interne ait été menée pour la 1^{ère} version du SRDE**, qui donnera des pistes intéressantes pour la 2^{ème} version.

Dans un cadre budgétaire sans marges de manœuvre, il approuve les changements réalisés ces dernières années en matière de développement économique, qui permettent de continuer en grande partie les actions engagées : garanties financières, renforcement des fonds propres des entreprises et de leurs investissements, grâce au système d'avances, qui donne une assiette de soutien plus importante et une plus forte incitativité des aides.

D. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE : LE PROGRAMME INTERREGIONAL MASSIF CENTRAL A LA TRAINÉ

Le CESER a noté avec satisfaction l'engagement à plus de 99% des crédits du DOCUP objectif 2 pour la période 2000-2006, qui fait du Conseil Régional du Limousin, d'un point de vue quantitatif, un très bon élève. Toutefois, il serait intéressant de savoir si cet engagement a respecté les exigences européennes de ciblage des crédits, notamment en matière de compétitivité régionale et d'emploi prévue dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

Il prend acte de la révision à mi-parcours qui devrait permettre d'une part, le redéploiement d'une partie des crédits encore sous utilisés sur des thématiques communautaires susceptibles de connaître une pénurie (développement économique, innovation,...), et d'autre part, d'éviter un dégageement d'office.

Enfin, le CESER regrette le retard accumulé sur le programme interrégional Massif Central (plus de 18 mois). Il vient malheureusement confirmer les craintes d'un « *manque de coordination entre programmes opérationnels régionaux et plurirégionaux. La distinction entre eux apparaît par ailleurs difficilement compréhensible et source d'une inutile complexité* »³.

³ Ces craintes ont été exprimées par le Député M. Jean-Louis DUMONT lors de la présentation à l'Assemblée Nationale, le 13 février 2008, de son rapport d'information sur le lancement du cycle de programmation des fonds structurels européens

III. ACTIONS STRATEGIQUES ET AUTRES RAPPORTS

A. REORGANISATION DES AGENCES REGIONALES : UNE DEMARCHE A PRECISER

C'est un chantier important que le Conseil Régional du Limousin a engagé cette année à l'issue des évaluations qui ont été réalisées sur les agences régionales.

La procédure en cours a pour objectifs principaux de :

- recentrer les missions des agences régionales sur leur cœur de métier,
- mutualiser leurs moyens afin de faire des économies d'échelle,
- clarifier la gouvernance de ces organismes pour éviter la « gestion de fait » de la part de l'exécutif régional.

Le CESER a conscience de la réalité de ces enjeux, voire de la nécessité de leur mise en œuvre.

C'est pourquoi, il s'interroge sur plusieurs points :

- la création d'une agence supplémentaire dans le domaine de « la promotion du Limousin » est – elle une véritable preuve de simplification et d'économie alors que la Direction de la communication (au travers notamment de son action « soutenir le développement territorial ») et peut être d'autres services du Conseil Régional resteront également compétents dans ce domaine ?
- le recentrage des missions des agences régionales ne recouvre-t-il pas néanmoins un « démembrement de fait » des compétences de l'administration régionale, dans un contexte de rigueur budgétaire ?
- l'évolution organisationnelle prévue d'ici 2012 permettra-t-elle de répondre à l'objectif de non « gestion de fait », si la forme juridique retenue est de nouveau une association ?

B. ELABORATION D'UN CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES : UN ENJEU MAJEUR POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie a institué un nouveau cadre de référence des politiques régionales de

formation : le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP).

Le CESER a été saisi par le Président du Conseil Régional, et remettra son avis en janvier 2011. Un point d'étape sera réalisé au mois de décembre 2010 pour une restitution définitive en Janvier 2011. Le CESER prend acte qu'il sera régulièrement informé des progrès de l'élaboration du document, et qu'il sera consulté dans un deuxième temps, une fois le projet élaboré.

Le CESER a conscience des enjeux pour la Région de ce document structurant, qui s'inscrit dans une politique plus large en faveur de la jeunesse.

Malgré un caractère a priori plus prescriptif que le précédent Plan Régional de Développement des Formations (PRDF), le CESER s'interroge sur la portée contraignante du document, dans ses déclinaisons annuelles.

Il souhaite, par ailleurs, que des bilans annuels soient établis, afin de pouvoir ajuster le CPRDFP en cours d'exécution.

C. REAMENAGEMENT DU DISPOSITIF DES EMPLOIS ASSOCIATIFS : UN DISPOSITIF REGIONAL A CONFORTER

Le CESER approuve le maintien du dispositif d'aide à l'emploi associatif. Il comprend la volonté d'encourager la mutualisation des emplois associatifs, et la nécessité de prendre en compte les situations des territoires. Dans ce cadre, il souhaite qu'il soit tenu compte des efforts de mutualisation et de coordination déjà entrepris par plusieurs structures et fédérations associatives.

D. EVOLUTION DU PROJET DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE REGIONAL DU LIMOUSIN (OSRL) : UN RAPPROCHEMENT NECESSAIRE DE DEUX STRUCTURES COMPLEMENTAIRES

2011 devrait voir l'aboutissement de la réflexion engagée depuis 2009 entre le Conseil Régional Limousin et la Ville de Limoges en vue de la création d'une structure unique assurant à la fois le portage de l'Orchestre Symphonique Régional et de l'orchestre lyrique de l'Opéra de Limoges.

Le CESER entend de cette évolution qu'elle entraîne une augmentation de l'offre de concerts symphoniques et lyriques sur l'ensemble du territoire Limousin, même s'il semble que la programmation restera faite par la Ville de Limoges.

IV. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2010

Concernant la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2010, le CESER prend acte des ajustements et redéploiements de crédits opérés.

Les autres rapports n'ont pas suscité de remarques particulières de la part du CESER.

V. DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE PRONONCEES EN SEANCE PLENIERE

- 1-** Intervention de M. Jean-François Soury, au nom de la CGT.....15
- 2-** Intervention de M. Gilles Lefrère, au nom de FO.....18
- 3-** Intervention de Mme Janine Vaux, au nom de la FSU.....21
- 4-** Intervention de M. Roger Gorce, au nom de la CGT.....22

INTERVENTION DE M. JEAN-FRANCOIS SOURY, AU NOM DE LA CGT



Monsieur le Président,
Mesdames ,Messieurs.

L'avis que nous avons à rendre aujourd'hui l'est dans un contexte totalement inédit qui aurait mérité de s'y arrêter plus longuement.

En effet des orientations budgétaires doivent être appréhendées au regard d'une situation donnée. Elles ne sont pas déconnectées du monde dans lequel nous vivons.

Or le contexte est celui d'une crise économique sans précédent jetant des centaines de milliers de salariés dans la misère et la précarité pendant qu'une poignée de privilégiés voient leurs revenus déjà confortables exploser.

Le contexte c'est aussi ce puissant mouvement de fond des salariés qui par millions au plan national et dizaines de milliers au plan régional protestent contre un projet de réforme des retraites totalement injuste, inégalitaire, et inefficace mais aussi contre la situation qui leur est faite notamment contre les injustices sociales qui augmentent dans le pays.

Dans cette situation la question que l'on aurait du se poser dans une assemblée comme la notre est de savoir à quoi doit servir un budget ?

Est-ce simplement un exercice comptable qui doit ajuster un niveau de dépenses à un niveau de recettes très contraint ou est-ce un exercice qui part des besoins des populations et qui apporte des réponses concrètes à ces besoins ?

En effet dans ce contexte il est impensable que notre assemblée ne se penche pas sur les causes de cette situation tendue et donne son avis de manière très claire.

Je sais que notre docte assemblée rechigne à porter des appréciations sur les décisions nationales mais lorsque celles-ci impactent aussi lourdement notre région le courage est de le faire.

Le choix est clair : - Soit l'on considère que la politique du gouvernement de diminution des recettes fiscales est juste et alors il ne faut pas se plaindre du désengagement et dire clairement qu'il est dans ces conditions normal que des coupes sombres soient faites dans le budget régional par contre coût

- Soit l'on considère que le niveau de recettes ne permet pas de répondre aux besoins des populations et il faut remettre en cause les choix faits par l'état de faire disparaître l'autonomie fiscale des régions pour mieux les asphyxier en diminuant les dotations.

Pour la CGT le choix est clair c'est la seconde proposition que nous soutenons.

La question centrale est de savoir si d'autres solutions sont possibles.

Le gouvernement considère qu'il est nécessaire de diminuer le niveau des impôts directs et de transférer de plus en plus le poids de l'imposition du patrimoine et des revenus plus juste vers les prélèvements indirects qui frappent plus lourdement les couches de la population les plus fragiles.

Ayant fait ces choix le gouvernement explique qu'il ne peut plus faire face et explique qu'il faut que les collectivités locales soient mises au même régime tellement les résultats sont convaincants. Un exemple : le résultat de cette politique fait que sur les 4 ans à venir il y aura pour la région une perte cumulée de plus de 13 millions d'€. Dans le même temps le bouclier fiscal de Madame Bettencourt s'élève à plus de 20 Millions d'€ par an.

Toute la fiscalité locale est à repenser.

Pour la CGT il est inadmissible d'augmenter encore les prélèvements sur les populations, compte tenu de la situation sociale que nous connaissons. Comment peut-on justifier que le montant total de la TIPP quelle soit Grenelle ou non passe de 72.3 millions d'€ en 2010 à 80 millions en 2011 soit 9.6% d'augmentation que l'on va aller ponctionner dans la poche des populations.

Contrairement aux explications du gouvernement pour la grande majorité de la population qui ne disposent ni de bouclier fiscal ni de chéquier fiscal le chéquier étant une grande niche c'est une forte augmentation des prélèvements.

Cette augmentation de TIPP est d'autant moins justifiée quelle vient alors que le taux de modulation est déjà au maximum et que la TIPP grenelle doit servir à financer la section LGV Tours-Bordeaux c'est à dire sans aucun intérêt pour les populations limousines.

Nous considérons que notre assemblée doit être force de proposition tant pour les recettes que pour les dépenses. Dans ce domaine nous proposons un certain nombre d'économies qui si elles ne règlent pas les questions de fonds de la problématique des recettes montreraient une volonté.

Concernant l'allocation régionale pour l'achat des livres et des fournitures scolaires : d'un montant de 60 euros pour les élèves de Lycées professionnels et de 90 euros pour les élèves des lycées généraux, cette allocation permet une aide à l'achat des fournitures et des livres et est versée sous forme de chèque à chaque famille au mois d'octobre ou de novembre.

La Région explique sa différence de montant par le fait qu'en Lycée Professionnel, la demande de livres est assez rare.

Pour autant, non seulement cette allocation n'est pas suffisante pour faire face aux frais d'achat des livres d'un élève de lycée (200 euros pour un élève de seconde), mais elle a incité quelques Lycées Professionnels à demander désormais l'achat d'ouvrages. De plus, les parents d'élèves de seconde devront payer des ouvrages neufs, les élèves de première ne pourront pas vendre leurs livres de seconde et ce pendant 3 ans.

Toujours à titre de comparaison, il semble important de souligner que la calculette demandée en seconde coûte dans les 50 à 60 euros, soit la totalité de l'allocation dans les Lycées Professionnels!

Le Président Denanot, répondant à une de nos questions, a souligné que les Régions ayant opté pour la gratuité des livres au lycée (Centre, Paris...) investissent seulement 50 euros par élève, alors que le Limousin met 90 euros sans garantir cette gratuité! Une question de bon sens s'impose: pourquoi ne pas revenir sur cette décision régionale et passer à la gratuité dans l'intérêt des élèves, des familles et des finances régionales!!!

Un dernier point: ce choix aurait été fait pour épauler les libraires de la Région. Il suffirait que la région passe des contrats avec chacun d'eux. Autre observation, nombre de parents ont commandé les livres par Internet, directement chez les éditeurs, notamment pour les élèves de seconde. Quid des libraires!!!

Concernant le transport aérien : Pour la CGT si le conseil régional participe à la gestion de l'aéroport Brive- Souillac elle enverra un mauvais signal. En effet lors de l'élaboration du projet nombreux ont été ceux qui ont mis en garde contre ce projet disproportionné. Les porteurs du projet n'ont pas voulu en tenir compte et on poursuit sans se soucier de ces observations. Aujourd'hui que les réalités les ont rattrapés, ils expliquent que puisque l'aéroport existe il faut que tout le monde abonde même des collectivités qui non pas du tout été associées au projet. Cela s'appelle la politique du fait accompli.

Sur le développement d'un fonds d'épargne locale : s'il y a longtemps que la CGT porte la question d'un fonds régional pour l'emploi nous sommes très inquiets des propos tenus lors de la réunion de l'ensemble des commissions par le président Denanot. En effet vouloir lancer un emprunt obligataire c'est mettre la région dans la main des organismes financiers des agences de notation. L'histoire récente a montré le rôle désastreux qu'elles ont eut dans la crise financière que nous traversons. Elles ont dicté aux états les politiques économiques qui ont enfoncé les pays dans la crise. Plus fondamentalement si l'on utilise les mêmes méthodes que celles des banques il ne faudra pas s'étonner que les résultats soient les mêmes. A la CGT nous considérons qu'il faut effectivement créer un fonds régional pour l'emploi réellement efficace qui ne soit pas dans les mains du système financier. Nous avons des propositions et nous sommes prêts à en discuter.

Enfin sur la restructuration des agences :

Nous sommes inquiets du vocabulaire employé. Parler de cœur de métier on a vu ce que ça a donné dans les entreprises. Inévitablement après cœur de métier qui réduit le champ de l'activité on entend ensuite parler de taille critique. Ce sont des milliers d'emplois qui ont été supprimés sur cet autel.

Parallèlement Nous réaffirmons notre mécontentement sur la gouvernance.

Les organisations syndicales ont été ignorées dans les organes de directions de Limousin Expansion, nous sommes également, absents des CA des pôles de compétitivité, la région subventionne des structures comme Mécanic Vallée alors que la direction de cette structure refuse de discuter avec les organisations syndicales. On ne peut pas à la fois parler de faire mieux travailler ensemble les acteurs et ignorer les organisations syndicales. La démocratie sociale est un chantier qu'il faudra bien aborder.

Je veux vous demander de m'excuser d'avoir du faire une intervention aussi longue mais l'ensemble de ces points ont été abordés en commission et ils n'ont absolument pas été repris dans l'avis ce qui nous amènera à voter contre.

INTERVENTION DE M. GILLES LEFRERE, AU NOM DE FO

Monsieur le Président,
Mes Cher(e) Collègues,

Dans le cadre de l'étude des orientations budgétaires de la région par notre assemblée, nous souhaitons mettre en perspective les difficultés rencontrés en région en raison des décisions prises par le pouvoir central de notre République.

Je cite :

«le redressement de nos finances publiques sera concentré sur la dépense, il sera partagé entre l'état, les collectivités locales et la sécurité sociale. Il sera mis en œuvre dans la durée, il sera inscrit dans notre loi fondamentale» Voilà ce qu'indiquait le Président de la république le 20 mai 2010 en conclusion de *«la conférence sur les déficits publics»* nouvelle dénomination très tendancieuse et partisane et volontairement anxiogène de l'ancienne conférence des finances publiques.

De plus dans un rapport produit par Michel CAMDESSUS, ancien directeur du Fond Monétaire International (FMI) il est proposé un certain nombre de mesures :

-Mieux associer le parlement aux engagements pris dans le pacte de stabilité

-Inscrire dans la Constitution le monopole des lois de finances et de financement de la sécurité sociale sur l'ensemble des mesures fiscales relatives à celle-ci.

D'ailleurs, dans une circulaire du 11 juin 2010, le Premier Ministre a déjà demandé aux membres du gouvernement de *«mettre en œuvre dès à présent»* ce monopole qui est censé éviter la dispersion des créations de nouvelles mesures fiscales dans l'ensemble des textes législatifs,

-Inscrire dans la constitution le principe d'une loi cadre de programmation, des finances publiques, pluriannuelle s'imposant aux lois de finances et de financement de la sécurité sociale qui fixerait **une trajectoire impérative** de réduction des déficits et la date de retour à l'équilibre structurel de nos finances publiques.

Ainsi, en juillet, sur le fondement de l'article 30-1 de la constitution, l'assemblée nationale et le Sénat se sont prononcés par un vote sur le programme de stabilité de la France, dans le cadre du débat d'orientation sur les finances publiques.

Dans l'engagement pris et transmis à la commission européenne, le gouvernement affiche l'objectif de faire retomber le déficit public de 8,2% du PIB en 2010 à 3% en 2013. 100 milliards d'euros seraient à trouver dans ce laps de temps.

Autant de milliards qui ne pourront être mis en action pour des mesures sociales et de relance que nous imposeraient pourtant les circonstances de la crise actuelle.

Dernier épisode, pour le moment, le 23 août dernier, le Premier Ministre invite les commissions compétentes de l'assemblée nationale et du sénat ainsi que l'ensemble *«des groupes politiques représentés au parlement»* à ouvrir une consultation sur ces thèmes, dès le mois de septembre 2010.

Pour FORCE OUVRIERE vouloir, graver dans le **marbre constitutionnel** une règle stricte de retour ou de maintien à l'équilibre des finances publiques n'est pas acceptable!

D'une part, cela impose encore un peu plus les normes dogmatiques du pacte de stabilité et de croissance européen dont la crise montre qu'il n'a plus lieu d'être, ni sur le principe, ni sur les bornes qu'il édicte : - 3% du PIB sur le déficit annuel, 60% du PIB sur l'endettement, d'ailleurs, aucun pays européen ne le respecte actuellement.

D'autre part, imposer dans la constitution , le respect d'une trajectoire de retour vers l'équilibre budgétaire, revient à interdire à un gouvernement et au parlement de définir et mettre en oeuvre librement des politiques publiques.

C'est un déni de démocratie et une attaque sans précédent contre les fondements de nos principes républicains .

Nous affirmons, nous, que la consultation du parlement est fondamentale et que la constitution n'a pas à contraindre et à contenir l'expression démocratique.

Comment en effet, l'adaptation nécessaire à des circonstances conjoncturelles, des financements de l'état pourraient ils se mettre en place, dès lors que les règles constitutionnelles l'en empêcheraient ?

Nous pensons notamment, aux crises économiques et financières, aux catastrophes naturelles, aux conflits armés...etc... qui imposent souvent des réponses exceptionnelles qui perturbent forcément la frontière entre le «structurel et le conjoncturel»

De plus, l'exemple de la crise mondiale, toujours active, montre bien que ce sont des facteurs externes, qu'un gouvernement ne peut anticiper, qui conduisent au plus haut niveau d'endettement des états. En effet les pays développés, selon le FMI, étaient endettés en moyenne à hauteur de 80% du PIB avant la crise, ce niveau pourrait atteindre 120% en 2015, un tel écart, 40 points, est lié presque exclusivement aux incidences de la crise, le FMI, à indiqué que seul 4 points proviennent des plans de relance.

FORCE OUVRIERE n'a cessé de rappeler que les dépenses publiques sont nécessaires et utiles, y compris pour créer la croissance, l'emploi, l'attractivité et la compétitivité économique, notamment en développant les services publics et les prestations sociales afin de lutter contre les inégalités en évitant un endettement massif, tant des entreprises que des particuliers.

Pour nous, la mondialisation, la brutalité du capitalisme et les politiques ultralibérales nécessitent et nécessiteront des adaptations sociales permanentes, faute de quoi, la précarité, l'indigence humaine conduiraient à d' inexorables désagréments remettant en cause l'équilibre fragile de nos systèmes politiques et institutionnels.

Une vraie politique économique doit être recherché, il ne faut pas uniquement respecter les équilibres budgétaires de façon dogmatique , il faut s'attacher à prendre en compte les effets sociaux générés par les politiques mises en oeuvre.

Cela impose d'arrêter de se faire dicter notre conduite économique par les marchés, les milieux financiers et les agences de notations.

Enfin, faut il « Contitutionnaliser la rigueur » au risque de la rendre permanente, pour donner de nouveaux gages aux marchés financiers? A FORCE OUVRIERE, nous y sommes fondamentalement opposé.

Concernant notre région, les orientations budgétaires font apparaître un retrait des dépenses de près de 9 millions d'euros pour 2011. L'investissement, notamment, sera considérablement impacté.

Les ambitions régionales seront donc forcément remise en cause, en matière sociale et économique, rappelons que 70% des investissements publics sont l'émanation des politiques définies par les collectivités territoriales. Il va de soit que l'emploi sera, par ricoché, pénalisé.

Ces difficultés rencontrés par l'exécutif régional, proviennent pour partie, des décisions gouvernementales interdisant aux régions de voter l'impôt.

Comment admettre que l'état transfère ses compétences de plus en plus aux régions en leur imposant des règles fiscales contraintes?

La réponse réside sans doute dans la reprise en mains des collectivités , notamment, par le biais de la RGPP.

Nous pourrions dire en effet que plus l'état se désengage structurellement, plus il reprend le pouvoir fiscalement.

La décentralisation dans ses conditions, à semble-t-il vécu.

Par ailleurs , dans ce contexte nous nous interrogeons, sur le maintien des services publics en limousin, dès lors que les décisions prises par les services de l'état, par exemple l'ARS, vont à l'encontre des intérêts et de la prise en charge des citoyens.

La notion de service public égalitaire, notion fondamentalement républicaine, devrait, ne jamais quitter l'esprit de nos décideurs politiques, faute de quoi, ils se contenteraient de ne réformer que sous l'angle mathématique sans tenir compte du fondement humaniste de notre république.

En limousin, cet aménagement du territoire là, prend toute sa prégnance tant il est vrai que notre région par sa spécificité, mérite une approche et un regard particulier.

Pour en terminer, un mot sur le fond d'épargne local qui devrait être créée , sous l'impulsion de la région , nous y sommes favorable, dès lors qu' un encrage local fort nous semble de nature à « booster » l'économie régionale.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

INTERVENTION DE MME JANINE VAUX, AU NOM DE LA FSU

Il devient malheureusement habituel de dénoncer le fait que l'Etat se désengage de plus en plus et procède à un transfert de charges vers les collectivités tout en les privant des moyens nécessaires pour y faire face. Mais l'acuité de cette réalité est de plus en plus grande et les marges régionales de plus en plus faibles : je ne reviendrai pas sur ce qui est dit à cet égard dans le rapport du CESER.

Mais je voudrais insister sur les conséquences dans le secteur de la formation qui est – pour partie – au cœur même des compétences régionales.

Quelles que soient les difficultés, la formation doit rester aux yeux de la fédération que je représente, une priorité car c'est l'avenir de jeunes et de notre région qui est en jeu. Tout signe de fléchissement budgétaire dans ce domaine ne peut qu'inquiéter, alors même que les suppressions massives de postes infligées par le gouvernement perturbent déjà suffisamment l'enseignement dispensé dans les établissements scolaires.

Les dotations de fonctionnement allouées aux lycées n'augmentent pas, pour la deuxième année consécutive, certes à l'exception d'un certain nombre d'entre eux, mais pour faire face à l'augmentation de dépenses, de chauffage par exemple, certains établissements risquent de s'autocensurer dans d'autres domaines et d'offrir des services de moindre qualité.

En ce qui concerne les investissements, le Conseil Régional indique en revenir à un rythme de dépenses moins soutenu ; or un certain nombre de lycées attendent depuis des années parfois de simples travaux de maintenance, mais aussi parfois des rénovations lourdes.

En ce qui concerne la dotation des établissements en personnel, il est question d'effectuer un redéploiement en restant dans le cadre de l'enveloppe des équivalents temps plein transférés par l'Etat, ce qui risque là aussi de mettre certains établissements en difficulté.

En ce qui concerne les agents de maintenance informatique, je souligne à nouveau l'effort qui avait été fait par le Conseil Régional pour créer ces postes ; toutefois, aujourd'hui, le nombre de ces agents n'est plus suffisant pour faire face à l'explosion des besoins dans ce domaine, vues les évolutions ultra rapides en terme de communication et de pédagogie.

Enfin en ce qui concerne l'aide aux familles pour l'achat de manuels scolaires, rappelons que l'étude faite par le CESER il y a maintenant quelques années avait conclu sur le fait qu'alors les conditions n'étaient pas remplies pour se diriger immédiatement vers un système de prêts de livres, mais qu'il serait bon que le Conseil Régional étudie les mesures à prendre pour pouvoir le mettre en place le plus rapidement possible, ce qui ne représenterait pas un surcoût, au contraire.

Un dernier mot concernant le CPRDF : le second degré va être taxé à la rentrée nationalement de 4800 postes, malgré un afflux de 62000 élèves de plus dans les collèges et lycées. Il y aura forcément des retombées pour le Limousin, ce qui ne manquera pas d'impacter la carte des formations initiales, d'autant que les conventions avec les autorités académiques pourront prévoir une liste d'ouvertures et de fermetures de sections en fonction des moyens disponibles.

INTERVENTION DE M. ROGER GORCE, AU NOM DE LA CGT



Complément d'Intervention du groupe CGT sur le volet ferroviaire et TIPP

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à préciser que je siége en séance ce jour, mais comme gréviste, dans le cadre du mouvement social interprofessionnel sur la réforme des retraites.

Quelques éléments complémentaires à ceux développés par mon camarade J-F Soury.

1ere remarque :

Sur le bilan TER 2009. Comment ne pas s'élever une fois de plus contre son absence de présentation alors que nous arrivons au terme de l'exercice de l'année N+1. La CGT s'interroge sur la motivation éventuelle et peut-être commune de la SNCF et de L'AO à ne pas respecter l'engagement contractuel. Il s'agit là d'une entorse récurrente qui, de fait, ne permet pas une dynamique d'appréciation et de correction d'une année sur l'autre mais surtout qui prive l'ensemble des acteurs d'un débat contradictoire.

Cela est d'autant plus étrange que la commission régionale transport (appelée, comité des partenaires dans bons nombres de région) ne se réunit plus non plus !

Nous demandons donc expressément sa tenue et proposons que la commission 3 de notre CESER puisse être associé au débat préparatoire à la future convention.

2eme remarque :

C'est l'intérêt majeur de maintenir la desserte Brive Lille en rame TGV car cette relation quotidienne a apporté une véritable plus-value qualitative à la grille Téoz qui, elle, fait toujours l'objet de critiques récurrentes et malheureusement justifiées.

La SNCF doit jouer la vérité des prix et donner rapidement la formation aux conducteurs de Brive pour assurer pour partie, cette desserte.

RFF doit lui aussi cesser de réclamer des droits de péage trop élevés et non conformes à une circulation sur ligne classique (et non TGV) sur une bonne partie de son parcours.

J'informe notre assemblée, mais aussi le conseil Régional, que la SNCF communique sur l'abandon de cette relation. Si elle intervenait, la gare de La souterraine verrait ses horaires d'ouvertures commerciales et le niveau de sécurité sur la ligne revus à la baisse. Cette hypothèse est grave car elle porterait un coup fatal à la présence ferroviaire en Creuse.

3eme remarque:

La fameuse TIPP issue du Grenelle qui donne aux régions la possibilité de majorer cette dernière pour le financement d'infrastructures nouvelles.

Pour le Limousin, est clairement pointée la LGVSEA (et sa branche Limoges –Poitiers.)

Nous tenons ici, à nous élever et nous opposer ce nouvel impôt (le mot n'est pas trop fort) imposé aux contribuables Limousins à qui, l'on demande (comme à l'ensemble de nos concitoyens) de payer ce qui relève de la responsabilité première de l'Etat.

Ce choix, s'il était confirmé priverait, notre collectivité de toute marge de manœuvre budgétaire, même si nous avons à juste titre dénoncé les limites de la TIPP dès son instauration.

Ce choix est d'autant plus condamnable que cette infrastructure n'est ni souhaitée ni souhaitable aux yeux d'une grande majorité des Limousins et des Poitevins.

Une récente réunion à Poitiers, réunissant entre autres, la présidente et le Président des conseils régionaux de Poitou-Charentes et du Limousin, des représentants des « aggro » de Poitiers et Limoges, des conseils généraux de la Vienne et de la Haute-Vienne, et dont la radio régionale s'est fait l'écho, démontre que dès la question du financement est loin d'être réglée.

Notre conseil Régional qui à juste titre dénonce le gel et l'étranglement budgétaire dans lequel les collectivités sont enfermées ne peut pas dans le même temps cautionner les choix gouvernementaux sur cette TIPP grenelle en affectant quelques 8 M d'€ d'euros par an et ce pendant 5 ans voire plus, à un tel projet.

La question de la fiscalité, au travers d'une nouvelle augmentation du produit de l'impôt, se pose en cette période de difficultés pour les ménages.

Ce constat nous amène à réaffirmer notre position sur l'effet levier attendu de la TIPP au titre du budget. Si au départ cette taxe devait compenser les conséquences de la décentralisation, force est de constater que cet effet dynamique est mort né, en raison de la crise et de la baisse de la consommation du carburant.

L'absence de relance de la consommation ajoutée aux mesures préconisées par le Grenelle de l'environnement conduisent à un essoufflement du dispositif et à un détournement de l'impôt local.

Cette observation conforte notre attente d'un état des lieux afin de mesurer les conséquences liées aux deux vagues de décentralisation tant en ce qui concerne les missions transférées que les moyens associés.